

# L'Echo des Iles



LES ROU  
DOU  
DOUS  
*micro-crèche*



# Hommage

## Notre Janet

Nous rendons ici hommage à M<sup>me</sup> Janet Frémeaux, Conseillère municipale et responsable de la Bibliothèque municipale d'Arenthon, décédée le 8 août 2018.

Très active comme Conseillère municipale, en particulier auprès de la Bibliothèque, elle était aussi

très présente dans le milieu associatif du village, auprès du Comité des Fêtes notamment. Elle était certainement la plus anglaise de tous les Arenthonnais. Ses observations pertinentes, son franc-parler, son énergie, son accent charmant, sa bonne humeur, son positivisme, tout nous manque. Janet merci pour tout ce que tu nous as apporté, nous ne t'oublions pas, tu seras à jamais « Notre Janet ».



*Tous les membres de l'équipe de la bibliothèque, bénévoles et salariée, s'associent au Conseil Municipal pour cet hommage*



## « LES VRAIS AMIS SONT COMME LES ARBRES »

Les vrais amis sont comme les arbres  
Ils ont hâte de te voir  
Mais restent imperturbables  
Si tu ne passes pas dire bonsoir.

Même après une longue absence  
Tu peux renouer avec eux  
Il n'y a pas d'intermittence  
Te revoir les rend heureux.

Les vrais amis sont comme les arbres  
Plantés très loin ou bien tout près  
Sans jalousie et sans alarme  
Ils croissent, c'est leur métier.

Les vrais amis sont comme les arbres  
Ils tendent leurs bras, ne plient pas  
Ils grimpent vers la lumière  
C'est ce qui les met en joie.

Les vrais amis sont comme les arbres  
L'univers est dans leur peau  
Qu'il fasse pluie, glace ou bourrasque  
Ils parfument et tiennent chaud.

Les vrais amis quand ils trépassent  
N'en finissent pas de fleurir  
Dans nos mémoires opiniâtres  
Même coupés les arbres prient.

*Julos Beaucarne*



### Janet

C'est à un membre de notre municipalité, mais avant tout à une amie que je m'adresse aujourd'hui.

Entrée au Conseil municipal en 2008, très vite, tu as su y trouver ta place et te rendre indispensable.

Tu as pris la responsabilité de la bibliothèque, malgré tes quelques difficultés avec la langue française. Tu savais mener ton équipe et faire avancer les choses dans le bon sens, sans jamais t'imposer. Comme nous tous, la disparition d'Alain Velluz t'avait beaucoup affectée et tu as fait partie des personnes qui m'ont le plus soutenue dans mes nouvelles responsabilités.

Tu n'aimais pas te mettre en avant, mais tes remarques toujours pertinentes et ton important travail ont contribué à faire avancer beaucoup de projets.

Attachante, dynamique, serviable, le cœur sur la main, tu avais toujours un mot gentil pour chacun.

Tout le monde t'appréciait, au fil des ans tu es devenue une « figure » de notre commune et de nombreux Arenthonnais sont devenus tes amis.

Depuis quelques mois, la maladie t'a rattrapée malgré ton courage et ta force de caractère. Tu n'aimais pas en parler. Je t'entends encore lorsque je te demandais comment tu allais, me répondre « oh moi ça va ça va, c'est rien tu sais, et toi : comment tu vas ? Je suis désolée de ne pas pouvoir t'aider en ce moment »

Toujours souriante et de bonne humeur, les séances du Conseil municipal depuis quelques temps, nous paraissent bien tristes, ta présence, ton humour, ton accent, nous manquent.

***Merci pour tout ce que tu nous as apporté  
et BYE JANET !***



# Infos pratiques

## Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier  
Tél. : 04 50 25 51 87  
Fax : 09 70 62 36 70  
e-mail : commune.arenthon@orange.fr  
site : www.arenthon.fr

## Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 11 h 30  
Mardi : 14 h 00 - 18 h 00  
Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00  
Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

## Permanence de M<sup>me</sup> le Maire (sur rendez-vous) :

le lundi de 9 h 00 à 11 h 30  
et le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00.

## Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

## Service Enfance Jeunesse et Sports :

Téléphone : 04 50 25 51 83  
ou jeunesse-sport@arenthon.fr

## Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR):

1, place Andrevetan  
74800 Roche Sur Foron  
Tél. : 04 50 03 39 92  
Horaires d'ouverture :  
Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30  
Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00

## Astreintes :

Les astreintes ne sont à contacter  
qu'en cas d'urgence seulement.

### Astreinte Syndicat d'Eau :

Tél. 06 76 01 57 58

### Astreinte Assainissement Bellecombe :

Tél. 06 77 04 19 50

### Astreinte Assainissement C.C.P.R. :

Tél. 06 60 50 97 97



*Inauguration de la Maison Communale Alain Velluz,  
le 27 octobre 2018  
Visite du sous-préfet*

# Le mot de M<sup>me</sup> Le Maire

## Bonjour à tous

La commune et particulièrement le Conseil municipal et la bibliothèque, ont de nouveau été frappés par la disparition d'une des nôtres. Janet, très appréciée et aimée de tous, nous a quittés.

Après celui d'Alain, ce deuxième décès nous a replongés dans une grande tristesse. Janet, tu nous manques, et nous ne t'oublierons pas.

Le 27 octobre a été inaugurée notre « Maison Communale Alain Velluz » Nous avons voulu ainsi dénommer notre réalisation pour plusieurs raisons :

- « Maison », car le bâtiment architecturalement s'apparente à une grosse maison telle que nous les trouvons dans le village ;
- « Communale » : car ce bâtiment appartient à la Commune et à l'ensemble de ses habitants ;
- « Alain Velluz » en sa mémoire, lui qui avait initié ce projet.

Comme annoncé, ce bâtiment accueille :

- la micro-crèche communale « les roudoudous » dont la délégation de services a été donnée à M<sup>me</sup> E. BAJARD, micro-crèche qui peut accueillir 10 enfants simultanément, et qui emploie quatre et demi équivalents temps plein. Cette micro crèche se remplit petit à petit. Elle dispose encore de quelques places ;
- un cabinet d'osthéoopathie kinésithérapie propriété de M. COQUILLARD qui pratique avec une collaboratrice ;
- le cabinet de pédiatrie qui à ce jour est dirigé par trois pédiatres : M<sup>mes</sup> JABOULET-VELLUZ, BOUROU et PRUVOST DUSSART ;
- M<sup>me</sup> PLART infirmière ;
- M<sup>me</sup> AMOROSO qui va ouvrir très prochainement son cabinet d'orthoptie ;
- enfin des médecins généralistes en la personne de M. et M<sup>me</sup> BON qui espèrent prochainement, partager leur cabinet avec de jeunes médecins.

Souhaitons à ces professionnels, la bienvenue et une pleine réussite dans leurs activités.

Comme vous avez pu le lire sans doute dans la presse, les communes du pays rochois (malgré notre vote négatif) ont transféré la compétence « eau potable » à la communauté de communes à partir du premier janvier 2019.

Ainsi, notre syndicat d'eau « Arenthon St Pierre », vieux de plus de 80 ans, sera dissous au 31 décembre 2018.

Je voudrais ici rendre hommage aux membres et aux Présidents successifs de ce syndicat qui ont œuvré pour offrir un service de qualité à notre population. Nous veillerons et travaillerons pour que ce service demeure, malgré ce transfert.

Le changement de mode de chauffage de nos bâtiments communaux est aujourd'hui terminé. Nous sommes désormais chauffés au gaz naturel. Le véhicule servant au portage des repas à domicile a été changé lui aussi. Nous avons opté pour un véhicule roulant également au gaz.

Nous participons ainsi à notre niveau, à l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour ces réalisations, nous avons bénéficié de subventions substantielles de la part de l'Etat, de la Région et du Département, nous les en remercions.

Avec de l'avance, je tiens à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une année 2019 pleine de bonheur et d'espoir.

**Chantal Coudurier,  
Maire**



# Maison Communale Alain Velluz

La Maison Communale Alain Velluz a été inaugurée le samedi 27 octobre 2018. Après moult complications, notre persévérance et l'effort des membres de la Commission travaux et des professionnels de la Commune, services administratifs ou techniques, cette Maison est enfin en fonction.

Financièrement le coût final, y compris l'achat initial du terrain et du bâtiment existant, s'élève à 2 000 000 € TTC dont 329 600 € de subventions, pour lesquelles nous remercions l'Etat (Pôle d'équilibre territorial et rural 129 600 €), la Caisse des Allocations Familiales (92 000 €), le Conseil Départemental (72 000 €), la réserve parlementaire (21 000 €), la Mutualité sociale agricole (5 000 €). Ce bâtiment n'étant pas une maison médicale dans sa définition administrative, car initialement il n'était pas espéré qu'elle puisse le devenir, les demandes de subventions s'en sont trouvées limitées.

Cette Maison accueille les activités suivantes.

## Micro-crèche, société les Roudoudous

Maximum de 10 enfants simultanément, âgés de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, encadrés par 4,5 personnes qualifiées ; [www.lesroudoudous.com](http://www.lesroudoudous.com)



## Cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie

M. Coquillard  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h ;  
Tél. 04 50 97 34 75 ;  
prise de rendez-vous également possible sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)



## Cabinet infirmier

M<sup>me</sup> Marion Plart  
Tél. 04 50 07 61 37

## Cabinet de pédiatres

Docteurs Mélina Bourou, Isabelle Pruvost Dussart et Marie Jaboulet-Velluz  
Prises de rendez-vous sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

## Cabinet de médecine générale

Docteurs Marie-Christine et Charles Bon  
Tél. 04 50 25 92 47

## Bientôt le Cabinet d'orthoptie

M<sup>me</sup> Laura Amoroso

Cette maison permet de recevoir sur la Commune ces professionnels médicaux. N'oublions pas qu'ici ou ailleurs dans le Département ces professionnels font au mieux de leurs possibilités. Ils sont aussi tous locataires de ces locaux, ils ne sont pas non plus redevables aux habitants du village d'Arenthon.

Nous leur souhaitons tous la bienvenue.

# Vie communale



## CCAS

Promenade des Aînés organisée par le CCAS à Charmey en Gruyère (CH) pour assister à la descente des alpages, le samedi 29 septembre. 49 personnes ont participé pour l'aller et le retour ! C'était une journée libre pour tout le monde sous un magnifique soleil d'automne.



## Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la Mairie de son domicile ou en ligne sur [majdc.fr](http://majdc.fr). Il est possible de se faire recenser jusqu'à 25 ans. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). En cas d'absence de recensement le jeune ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer. Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, Baccalauréat, autres examens). Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

### POUR VOUS INSCRIRE :

- 1/ Passer en Mairie muni de votre carte d'identité et de votre livret de famille ou
- 2/ Créer votre compte sur [MAJDC.FR](http://MAJDC.FR) ou
- 3/ Accéder à mon espace personnalisé directement sur mon smartphone grâce au QR code



**ma JDC.fr**  
Journée Défense et Citoyenneté

**L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !**

ANIMATEUR ENCADRANT MAIRE PARTENAIRE

J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

**RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR**

MINISTÈRE DES ARMÉES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

## Nationalité

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française et remise des livrets de nationalité française en présence de M. le Sous-Préfet et de M<sup>me</sup> Le Maire pour M. Iuian SILIMON et M<sup>me</sup> Ana-Maria SILIMON nés en Roumanie demeurant au Clos Scotti et fiers d'être français.



## Syndicat d'eau

Travaux de renouvellement de la colonne d'eau route de Fessy (tranche 1)  
Coût de l'opération : 138 668 € TTC  
Durée des travaux : environ 2 mois



*Chambre à vannes  
Maillage route de Fessy  
et route des fins de Fessy*



*Fonçage sous le  
ruisseau des Corbières*



*Attente départ  
pour tranche 2  
réalisation 2019*

## Travaux

En raison du raccordement au gaz des bâtiments communaux, les travaux de mise en conformité des brûleurs et des chaudières des bâtiments communaux ont été réalisés à la Mairie (16 938 € HT), à l'École (29 120 € HT), à la Maison des Associations (13 081 € HT) et à l'Eglise (12 225 € HT).

Une subvention nous a été allouée par l'Etat, d'un montant de 35 653 €, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs se terminent au Chef-Lieu (ERDF, Orange).



## Nouveau véhicule au gaz



Nouveau véhicule au gaz a été acquis pour le portage des repas à domicile par la Commune d'Arenthon en remplacement du véhicule diesel (coût : 14 940 €).

Le caisson isotherme a été acheté en partenariat avec la Commune de Scientrier (5 982 €).

Une subvention de 8 000 € a été allouée par la Région pour cette acquisition et une subvention de 4 900 € a été allouée par le Conseil départemental.

## Déclaration annuelle de ruches

### Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018)



## Le climat et nous !

Le « plan climat-air-énergie territorial » entre dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), il est porté par la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR). Une étude menée dans ce cadre, a montré que les principaux leviers possibles sur notre territoire concernant les économies d'énergie sont la rénovation énergétique de l'habitat et le développement de la mobilité douce. Ces deux leviers sont repris dans le Plan de protection de l'air (PPA2).

Concernant la rénovation énergétique vous trouverez en page 21 une description du programme « Habiter Mieux », à ce jour largement sous-consommé, il a été demandé dans le cadre du PPA2 de le transformer sous la forme d'aides directes aux ménages sans distinction de niveau de revenus.

Concernant la mobilité douce, il apparaît qu'une grande partie des déplacements réalisés sur notre territoire est de moins de 5 km, distance tout à fait adaptée au déplacement en vélo. Ces nombreux déplacements produisent tout autant de pollution que les trajets de plus longue distance. Actuellement les habitants ont des vélos, mais quasi pas de place ni sur les routes ni sur des voies

dédiées sur leurs parcours domicile-école, domicile-travail pour les utiliser. Nous avons demandé une aide financière effective pour développer des voies vélo lors de l'avis donné sur le PPA2 par la Commune. Aujourd'hui la Commune s'est engagée à réaliser la continuité de la voie verte entre Scientrier et St Pierre-en-Faucigny au plus tard en 2021 en co-financement avec le Conseil départemental. Ce projet est ralenti par les fortes contraintes que nous avons sur notre budget communal. Nous pensons également à tracer différentes voies partagées, notamment à la Papéterie, aux Chars, à Fessy, à Lanovaz. Le projet d'une voie vélo entre le hameau de Lanovaz et l'Ecole du centre village est également inscrit dans la liste d'attente de notre budget communal.

Concernant les transports en commun. Une étude de développement des lignes et des fréquences Proximiti a été validée par le SM4CC, Syndicat mixte des 4 Communautés de Communes, en charge des transports en commun (35 communes représentées). La possibilité de mettre en place le contenu de l'étude nécessite d'importants financements que ces Communautés de Communes ne disposent actuellement pas, à l'aube de l'arrivée du Léman Express...



Une bibliothèque gratuite pour toute la famille. Venez-vous inscrire dans un lieu chaleureux et accueillant, nous vous proposons une grande sélection de livres : nouveautés, BD, périodiques, livres audio, documentaires et romans.

### Contact :

Tél. 04 50 07 62 57  
bibliotheque.arenthon@orange.fr  
<https://bibliotheque-arenthon.fr>  
Maison des Associations

### Horaires d'ouverture :

lundi de 15h30 à 18h30  
mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30  
et le samedi matin de 10h00 à 11h30  
(pendant les vacances scolaires :  
mercredi et vendredi uniquement)  
(vacances de Noël :  
fermeture, réouverture le vendredi 4 janvier)



*Mme Amélie COURTIN*  
*Assistante administrative en bibliothèque.*

## Une soirée « polar » à la bibliothèque municipale

Le vendredi 5 octobre, la bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir Emmanuel Condemine, natif de Reignier et qui vit dans les environs de notre commune.

Cet auteur local de romans policiers, est venu dévoiler les secrets de fabrication de ses polars et son héros le Commandant Etcheverry dit Etché que l'on retrouve dans ses 6 romans. Il a expliqué comment il a été amené à écrire ce genre de littérature.

Il lui faut 9 mois pour écrire son roman policier, Cela débute par un flash, qui peut se passer n'importe où, à n'importe quels moments. Dès lors l'histoire se grave dans sa mémoire et immédiatement vont apparaître les tueurs, les victimes, le lieu, l'époque.

Il dissocie les causes de meurtre en 5 catégories, l'argent, l'envie, l'amour, la vengeance et la contrainte. Viennent ensuite les personnages secondaires, tels les proches des victimes, les complices des tueurs et tous les autres personnages qui auront un rôle dans l'histoire.

Il aime également donner de fausses pistes afin d'égarer le lecteur.

Il se pose 1 semaine pour « laisser mijoter » et ensuite il voit si l'ensemble va lui permettre d'écrire 4 à 500 pages.

Puis il part en repérage sur les lieux de l'intrigue pour photographier le plus précisément possible les endroits qu'il lui faudra décrire à ses lecteurs.

Emmanuel Condemine aime être en phase avec la réalité et suivre l'actualité des lois, pour cela il se renseigne auprès de policiers et d'avocats.

Un mois et demi s'est écoulé, il peut enfin prendre le crayon et le cahier ou plus souvent l'ordinateur pour encore 7 mois de labeur.

« Du sang dans pétrin » et le dernier ouvrage « Tue LEM » se déroulent pour une part importante en Haute-Savoie, ce qui ajoute du piquant à l'intrigue. Ses 6 romans policiers peuvent être empruntés à la bibliothèque.

Concernant son prochain livre qui sortira en avril 2019, il se sépare d'Etché, pour écrire un roman d'espionnage, où il sera question d'un certain établissement Rochois bien connu.

Dans tous ses romans il aime mettre le nom ou prénom de ses amis en leur donnant toutefois un contre-emploi.

E. Condemine a ensuite dédié ses livres et la soirée s'est agréablement prolongée autour d'un copieux buffet concocté par l'équipe de bénévoles. Un grand merci aux participants.



*Emmanuel CONDEMINÉ*



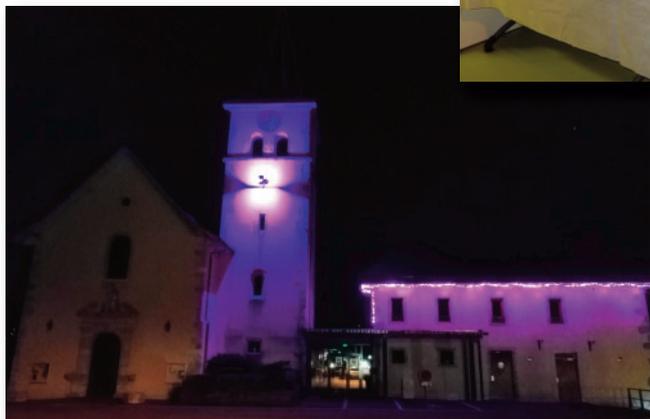
## Octobre rose

Octobre rose est une campagne de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein et de soutien à la recherche médicale.



Tous nos remerciements à Anouk pour les créations originales que vous avez pu admirer à l'épicerie, à la bibliothèque et à la Mairie à l'occasion de cette campagne.

Aussi des infirmières du CHAL venues vendre dans le cadre d'Octobre rose, des lainages, bijoux et autres habits d'enfants, à la bibliothèque et à la soirée belote du 19 octobre, ont pu récolter 766 € pour la Fondation ARC.



## Vie scolaire

### Ecole Benoît Chamoux

#### Départ de M<sup>me</sup> Marie-Hélène PAILLOUX

Discours prononcé lors du départ de M<sup>me</sup> Marie-Hélène PAILLOUX, par M<sup>me</sup> le Maire

M<sup>me</sup> PAILLOUX, parmi nous depuis trois ans, vous avez décidé de nous quitter afin de vous consacrer entièrement à votre vocation première qu'est l'enseignement. Nous respectons votre choix, mais nous regrettons votre départ. Vous avez su donner à cette école un souffle nouveau de modernité et bien que de courte durée, votre passage parmi nous laissera indéniablement des traces. Grâce à vous, nos enfants peuvent bénéficier d'un équipement moderne et performant : les tableaux numériques, les ordinateurs, ainsi que d'activités diverses et variées.

Dernièrement vous avez engagé l'école dans la démarche de labellisation E3D ; vos collègues, je n'en doute pas,

poursuivront vos actions dans le même esprit.

Vous pouvez être fière de ce que vous avez apporté dans cette école au profit des enfants de la commune.

Au nom de tout le Conseil municipal ainsi que des employés communaux avec lesquels vous avez toujours eu de bons rapports, je vous souhaite pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.



Apéro de départ organisé par l'APE

### Accueil du nouveau directeur

Nous souhaitons la bienvenue à M. Thibault MESONA, nouveau directeur de l'École élémentaire Benoît Chamoux de la Commune d'Arenthon depuis ce mois de septembre 2018.

## Ecole Benoît Chamoux

Mardi 16 octobre a eu lieu le traditionnel **passage des foulées** pour toutes les classes.

L'école de Scientrier était invitée à se joindre à nous pour l'occasion.

Après 6 semaines d'entraînement, chaque élève a pu se présenter à la foulée qui lui correspondait le mieux en fonction de ses capacités sportives. L'organisation cette année, sous forme de cross, a

accentué la motivation de nos jeunes coureurs qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour obtenir la foulée à laquelle ils prétendaient.

Un grand merci à tous les parents qui se sont portés volontaires pour participer au bon déroulement de cet événement et aux parents venus chaleureusement encourager les enfants.



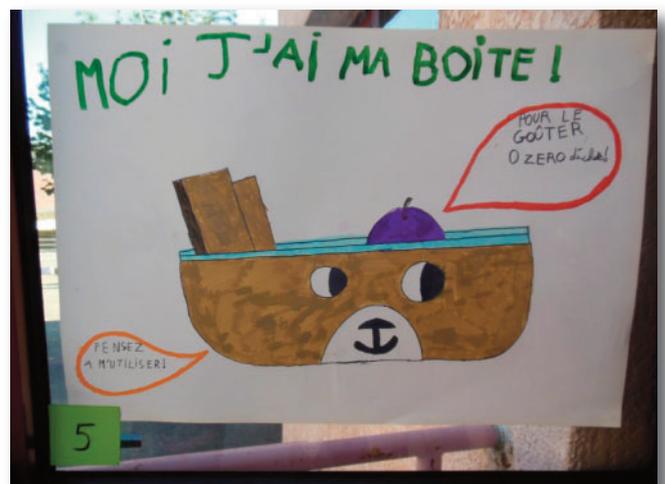
Dans le cadre de la **semaine du développement durable** les classes 3 et 4 ont créé des affiches afin de réfléchir communément à la manière dont nous pourrions agir sur un environnement qui nous est proche : notre cour.

De ces réflexions collectives ont émergé 13 affiches que nous avons exposées et soumises aux votes des 2 autres classes. L'affiche ayant reçu le plus de votes est celle qui propose aux élèves de prendre un en-cas sans emballage pour le goûter. Cela permettrait d'en réduire la consommation à l'achat et de limiter les déchets, trop souvent jetés par terre...

Le projet « label E3D » est poursuivi, nous vous en reparlerons.

Dans le cadre de l'USEP, les élèves de CE2/CM1 et de CM1/CM2 se sont déplacés jusqu'au stade Briffod

de Bonneville pour participer à l'évènement « **l'USEP court pour Karya** ».



L'objectif, à l'aide de toutes les écoles présentées, était de relier en courant Bonneville à Katmandou, soit 9 055 km !

Objectif atteint, puisque l'ensemble des élèves (avec l'aide parfois de certains parents) ont

parcouru 9 187,6 km ! Dont 472,6 km par les élèves d'Arenthon.

Cette matinée aura permis, à l'association Karya (<http://www.karya.fr>), de récolter 1 200 € !



## Service et Pôle Enfance

**Bonjour,**

Nous sommes heureux de vous retrouver dans notre rendez-vous biannuelle afin de vous expliquer un petit peu tout ce qu'il se passe dans notre service. Je commencerai par des remerciements. Ceux-ci sont adressés à **M<sup>me</sup> Rosette Da Costa Ferreira** qui après 12 ans de service, a demandé de se mettre en disponibilité. Au-delà d'une collègue exemplaire avec un professionnalisme comme on en fait plus, c'est aussi une personne remarquable, d'une gentillesse et d'une sympathie qui vont nous manquer.

Je finirai cette introduction, en souhaitant la bienvenue à M<sup>me</sup> Dorine Jolly, la nouvelle responsable du service Enfance et Périscolaire ainsi qu'à M<sup>me</sup> Céline Duhamel, notre nouvelle animatrice périscolaire.

A présent, laissez-moi vous conter nos aventures depuis l'été dernier.



*M<sup>me</sup> Rosette Da Costa Ferreira*



## Activités périscolaires Ateliers Découvertes

C'est le thème de la nature qui a rythmé nos aventures de ce début d'année scolaire.

Certains enfants se sont consacrés à notre jardin pédagogique. Il fallait encore récolter les carottes et autres courges qui nous restaient. Notre jardin fera l'objet d'un renouveau pour le printemps prochain.

D'autres enfants, plus téméraires, se sont aventurés dans les bois de la pierre au serpents afin d'y construire de splendides cabanes. Celles-ci sont sorties tout droit de leur imagination débordante et elles en valent la peine !! Je vous invite, au détour d'une de vos balades, à aller les découvrir.



## Ecole Municipale des Sports (EMS)

Nos petits sportifs en herbe ont pu profiter aussi de la belle arrière-saison que nous avons eu pour dépenser leur énergie en extérieur. Les plus petits sont allés découvrir nos ruisseaux qui jalonnent notre commune. Le niveau d'eau étant exceptionnellement bas, nous en avons profité pour nettoyer nos rivières à chaque sortie. Un autre groupe a découvert les joies de la glisse à travers des cours de roller. Les plus grands ont, quant à eux, pu participer à un cycle équitation en partenariat avec l'association Prestige Poney.



Ils ont appris les rudiments de ce sport et ont pu faire quelques balades pour valider leurs acquis. Enfin, le dernier groupe s'est évadé en sortie VTT. Je tenais à remercier les quelques papa et papi qui sont venus nous accompagner durant nos sorties. Leur aide nous a été très précieuse. Merci à eux !



## Point Accueil Jeunesse (PAJ)

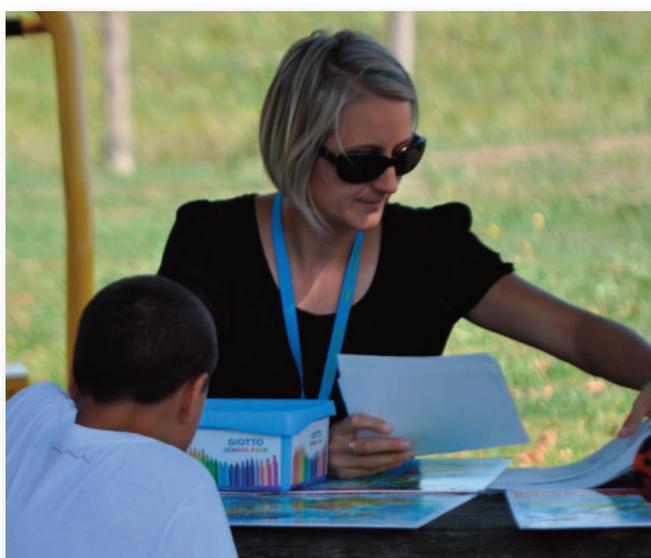
Quel été mes amis !!! Nos jeunes ados ont pu occuper leur journée avec un programme 5 étoiles. Ils sont allés en Italie découvrir la dolce vita durant 3 jours. On en a profité pour assister à la demi-finale de la coupe du monde où l'on a vu la France s'imposer face à la Belgique. Vous pensez bien qu'on en a profité pour chamberer gentiment nos amis Italiens... Nous avons pu profiter de tous les lacs que nous avons la chance d'avoir autour de chez nous (lac Lemman, Lac d'Annecy, Passy ou encore celui de la Beunaz dans le Chablais). Nous sommes également partis dévaler les pentes de la



vallée verte durant un bivouac VTT de deux jours. Pour se reposer après tant d'efforts, nous les avons emmenés profiter des douces soirées d'été au cinéma plein air de la ville de Genève. Bref, vous l'aurez compris, nos ados ont eu un doux mélange de sports, de culture et surtout une forte dose de bonne humeur et de fous rires.

Voilà, nos aventures se terminent pour le moment. Je vous conterai de nouveau nos péripéties en juin prochain. D'ici là, profitez de cette fin d'année avec les personnes qui vous sont chères. Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

*Sébastien Poretti*  
*Responsable Service Jeunesse et Sport*



**M<sup>me</sup> Dorine JOLLY**  
*Responsable du Pôle enfance et périscolaire*



**M Sébastien PORETTI**  
*Responsable du Pôle jeunesse et sport*



## Vie associative

**La R'Biolle 2017**

**12 et 13 mai 2018 à Scientrier**

Pour la 20<sup>ème</sup> édition de la foire de La R'Biolle c'est la pluie et la fraîcheur qui se sont invitées pour arroser l'événement !

Ce n'était pas le public des "grands jours", qui, certes, aurait pu être plus nombreux, mais nos fidèles visiteurs s'étaient tout de même déplacés, ne voulant pas rater ce grand rendez-vous convivial et festif.

Le coup d'envoi a été donné le samedi soir, par le mot d'accueil de René Décarroux et Patrice Mermillod, co-présidents, ainsi que Daniel Barbier, Maire de Scientrier, autour du vin d'honneur des sponsors.

Pour l'occasion, la soirée s'est poursuivie cette année avec une variante : le concert du groupe "Les Chrétiens des Alpes", puis par le bal disco, animé par notre fidèle DJ : Master Animation".

Malgré un temps maussade, chacun a pu profiter de la piste de danse "des années 80", les stands de petite restauration chaude, sans oublier le beau feu du bois du traditionnel "bœuf à la broche" (373 kg), autour duquel on venait volontiers se réchauffer de temps à autre ! Le dimanche, l'affiche proposait, comme à l'accoutumée, un programme qui touche à toutes les facettes des traditions rurales et au savoir-faire artisanal : animaux de la ferme, machinisme, (moderne et plus ancien) culture, produits du terroir, artisanat local, commerçants, brocante, etc. Le spectacle des "Aigles du Léman" a été également très apprécié. La musique n'était pas en reste avec les "Trompes de Chasse du Rallye Bonne Fée", le groupe "Tarentaise d'Autrefois" qui, tout au long de la journée, ont assuré l'esprit festif de La R'Biolle en égrenant leur répertoire riche et varié, au fil des stands.

Le repas de midi sous le chapiteau a réuni près de 660 convives ; au menu : un repas copieux avec comme plat de résistance le "bœuf à la broche", musique et danse à gogo avec le dynamique et sympathique orchestre "Temps Danse".



*Concert du groupe "Les Chrétiens des Alpes"*

*Spectacle des  
"Aigles du Léman"*



... Le soleil et la chaleur ont boudé notre 20<sup>ème</sup> foire de la R'Biolle... mais celle-ci est devenue un rendez-vous incontournable et le bilan du cru 2018 reste encourageant : les rangements et nettoyages à peine terminés, les R'Biollons étaient déjà en plein débriefing, ou en quête d'idées pour la mise en œuvre du programme de l'édition 2019 : les 20 ans seront fêtés à Arenthon.

Les quelques 110 bénévoles méritent bien un moment de détente, et les retrouvailles pour le concours de pétanque, sont fort appréciées : début juillet, 25 doublettes se sont disputées le trophée, et les vainqueurs furent Aurélie et Georges. Chacun étant très occupé le jour J, on en a profité ce soir-là pour déguster et apprécier "les beignets de patates" mijotés par l'équipe de Daniel, accompagnés d'un buffet froid "bœuf à la broche", le tout autour du verre de l'amitié, et sous un temps clément !

Une nouveauté cette année pour remercier et encourager les "R'Biollons en herbe" : une vingtaine d'entre eux ont été invités à une journée "multi-activités" au parc "Acro Aventures" de Reignier, qui s'est terminée par une "crêpes-partie".

Les présidents, et le comité remercient vivement tous les bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité, ainsi que les élus et les sponsors qui s'associent à cette belle initiative, tout en rappelant que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues au sein de l'équipe : celle-ci a évolué depuis 1999, et les membres pionniers qui œuvrent depuis 20 ans bientôt, ont besoin de soutien et de sang neuf !

Arvi pa, a l'an qu'vin :

**les 11 et 12 mai 2019, à Arenthon.**



*Journée pour les petits R'Biollons*



*Le stand "frites/saucisses"*



*Mise en rotation du boeuf à la broche le samedi soir*

## **Des nouvelles du FCAS**

Une page se tourne au FCAS... Après dix années de bons et loyaux services, les membres du bureau (Président : Fred Maréchal - Trésorière : Karine Blanc - Secrétaire : Lise Velluz et certains membres qui se reconnaîtront) tirent leur révérence pour laisser place à une nouvelle « équipe ».

- Romain TRAVERS : président
- Jessica LAMY : trésorière
- Amandine COLLOMB : trésorière adjointe
- Marie-Laure MARECHAL : secrétaire
- Kitty CONDEMIN : secrétaire

Nous pouvons les remercier pleinement pour le travail effectué et les heures consacrées à la préparation du loto et de la fête du foot dont nous avons fêté les 10 ans cette année, mais surtout au bon fonctionnement de ce club où il fait bon jouer. Bonne continuation à eux (elles) tous...

...et bienvenue aux nouveaux membres, à qui nous souhaitons de faire aussi bien et si ce n'est mieux ! Bon courage à eux (elles) et surtout, "ALLEZ LES PETITS !"

A très vite sur les terrains.

## **le Comité des fêtes**



9 soirées belote attendent les passionnés du carton avec 2 soirées repas (pour Noël et la dernière de l'année)

*Grandes réussites pour les concours de pétanque notamment pour celui du 1<sup>er</sup> septembre avec 108 doublettes*



*La saison a bien débutée le 19 octobre avec 104 joueurs*

*Rendez-vous avec le comité des fêtes le 27 janvier pour la récré des aînés, la soupe à l'oignon terminera cette après-midi récréative. Les personnes de 65 ans et plus sont cordialement invitées.*



## Nature et environnement en Pays Rochois

Et si on se déplaçait à vélo ? Vous avez remarqué ? On voit de plus en plus de vélos sur les routes : vélo solo, vélo avec remorque, vélo électrique... Notre département souffre d'une pollution de l'air causée en partie par le transport routier. La majorité de nos déplacements fait moins de 3 km. Pour les trajets courts, le vélo est une des solutions pour se déplacer sans polluer.

**Pourquoi prendre son vélo plutôt que sa voiture ?**  
*C'est bon pour la santé*  
*C'est bon pour le climat et la qualité de l'air*  
*C'est économique*

### Le plan vélo national c'est quoi ?

Le gouvernement a dévoilé son plan vélo en septembre 2018.

Son objectif : le triplement des déplacements à vélo d'ici 2024.

Comment ?

- Le développement d'aménagements cyclables de qualité ;
- La lutte contre le vol et le recel de vélos grâce notamment à la généralisation du marquage des vélos neufs ;
- L'incitation financière, en particulier, le forfait mobilité durable pouvant aller jusqu'à 400 € par an (200 € maxi pour les fonctionnaires) pour les déplacements domicile-travail ;
- Et le développement d'une culture vélo, avec notamment un apprentissage systématisé de la mobilité à vélo avant l'entrée au collège.

### En Haute-Savoie, où en est-on ?

Le département a choisi de favoriser, par une aide financière aux collectivités locales, le déplacement à vélo à travers 2 axes :

- Les voies cyclables Haute-Savoie Vélo Voies Vertes (voir le plan),
- Les voies aux abords des collèges sur une distance de trois kilomètres.

Le département n'a pas prévu d'incitation, ni de subvention pour aménager des pistes cyclables de rabattement vers les gares, alors que le Léman Express va être mis en service en décembre 2019. Tout repose entièrement sur les communes ou communautés de communes.

Organiser le déplacement vélo vers les gares, c'est pourtant indispensable pour réussir le report des déplacements voitures vers le train, et c'est ce que nous, associations, demandons aux élus.

### Et si on partageait la route ?

Bien sûr, la piste cyclable est l'aménagement sécurisé idéal pour le cycliste puisque cette voie est séparée de la route, toutefois, cela nécessite le financement des travaux et du foncier.

Il existe cependant, pour les routes existantes limitées à 50 km/h, un aménagement simple à mettre en place même sur des routes étroites : la bande cyclable. Son coût : celui d'un balisage à la peinture pour matérialiser la ou les 2 voies dédiées aux vélos, à quoi il faut ajouter le prix de panneaux d'information dont le rôle n'est pas négligeable. Il n'y a pas de travaux lourds à entreprendre. (voir la photo ci-contre).

Nous pouvons tour à tour être automobilistes ou cyclistes. Soyons courtois et partageons la route !

**Alors, prêt à adopter le « réflexe vélo »**  
**pour acheter le pain, aller chez les copains,**  
**se rendre à la bibliothèque**  
**ou accompagner les enfants à l'école ?**  
**N'oubliez pas votre casque !**

**BON PLAN : A l'association « LA FABRIQUE A BICLOU »** vous pouvez réparer votre vélo avec l'aide et le matériel de personnes compétentes, demander des conseils et même acheter votre vélo à prix modique !



**Rendez-vous le jeudi à 19h30 310  
rte de Charny 74800 Eteaux**

Contact : [lafabriqueabiclou@hotmail.com](mailto:lafabriqueabiclou@hotmail.com)

A retrouver aussi sur Facebook

Ce dossier a été préparé à l'aide du dossier « Le Vélo, c'est du propre » de Inspire :

<https://inspire74.com/velo/> et de l'article « Autos ou Vélos » de l'association Chloro'Fill <http://chlorofill.fr/category/news/>

Issue de la fusion entre Arenthon Environnement en Pays Rochois et Pays Rochois au Naturel, notre association a pour objectif de connaître et faire connaître la nature pour mieux la protéger. Notre association fait partie du Réseau AIR et du collectif Mobilité Faucigny Vallée Verte.

Contact : [natenv74@gmail.com](mailto:natenv74@gmail.com)

Site internet : <http://natenv74.jimdo.com/>



## Association Prestige Poneys

L'association Prestige Poneys a été créée en janvier 2017. Elle a pour but d'accueillir chevaux, poneys et ânes laissés pour compte. En général nos protégés sont en fin de carrière voués bien souvent à partir dans le mauvais camion, ou tout simplement abandonnés.

Nous nous sommes donné pour mission de leur redonner une vraie vie de cheval. Ils vivent à l'année dans nos différents prés, en troupeaux. Ils y reprennent le plus souvent goût à la débandade. Si le contexte le permet, nous allons même jusqu'à les replacer dans des familles pour compagnie ou balades, tout en respectant leur tranquillité retrouvée.

Un climat de confiance nous permet d'avoir des nouvelles régulièrement de nos protégés qui ont été replacés. En un an, 6 protégés ont été replacés dans des familles aux petits soins pour qui coulent une fin de vie au plus juste de leurs besoins.

Au fil de ces 2 années d'activité, nous avons pu nous entourer de professionnels compétents pour leur bien-être. Nous pouvons compter dans notre belle équipe maréchale/dentiste, ostéopathe et vétérinaire.

Nous sommes 20 membres tous bénévoles et pouvons compter sur une poignée d'autres bénévoles non membres.

Pour subvenir aux besoins de nos 15 poilus, nous pouvons compter sur notre cavalerie vaillante par le biais de demi-pension et quart de pension, ainsi que sur les différents événements que nous organisons ou ceux qui nous sont proposés.

Nous avons également à cœur, de faire partager notre passion à tous, c'est pour cela que nos dimanches matins, lorsque le temps le permet, sont consacrés au handy-poney en partenariat avec l'association #moitoinousensemble74.



L'AGE D'OR a démarré sa huitième saison le 28 Août 2018 par l'Assemblée générale annuelle. Une minute de silence a été observée en mémoire de Bruno MAZZOLINI et de Roger BOURG, membres de l'Association, disparus lors de la saison écoulée. Les rapports d'activité et le bilan financier ont été présentés par le Président. L'Association a un effectif de 79 adhérents. Les finances sont saines et équilibrées. Le Bureau a été reconduit à l'unanimité.

Les activités durant la saison écoulée ont été nombreuses – 3 sorties (les Florales à Bourg en Bresse) la ferme de la Charbonnière au col de Bluffy et la visite du musée des Alpes à La Clusaz, la visite de la de la ferme des escargots Alexia à Viuz en sallaz et repas à Anthy ; 2 repas dans la salle des Associations ; 2 journées intergénérationnelles où se mélange jeunes et seniors depuis le matin avec initiation à divers jeux (belote, remikub, pétanque etc...Journées très conviviales avec beaucoup d'échange. Le goûter de Noël offert par l'association le 19.12.2017 et le gâteau des rois

également offert le 9 janvier 2018 et 36 rencontres le mardi après-midi.

Je rappelle que cette association a vu le jour le 6 mai 2011 sous l'impulsion de notre regretté Maire Alain VELLUZ et de Chantal COUDURIER. J'ai l'honneur de présider cette association depuis cette date, grâce à un bureau dynamique, dévoué, disponible, compétent que je remercie très sincèrement. Cette association a pris une part très active dans la commune, cela a permis aux Arenthonais du "cru" ou venant d'ailleurs de créer des liens solides et d'amitié.

Enfin l'association offrira à tous ses adhérents le goûter de Noël le mardi 18 décembre 2018 et le gâteau des rois le mardi 8 janvier 2019 à la salle des Associations à Arenthon.

Toute personne désireuse de nous rejoindre, retraité ou en non-activité peut téléphoner au 04 50 25 59 58 ou venir à la maison des Associations le mardi (entre 14 H et 18 heures).

*Le Président : F. VIOLLET*





# MARCHÉ DE NOËL DE MONTREUX

## Samedi 15 décembre 2018



Dans le cadre du développement de la mobilité durable, la commune d'Arenthon a le plaisir de vous proposer un transport pour Montreux.

Départ d'Arenthon, pour Saint-Gingolph, la frontière Suisse et Montreux afin de découvrir ce très joli marché de Noël avec ses chalets décorés et illuminés proposant artisanat et spécialités culinaires de Suisse et d'ailleurs.

Vous pourrez déambuler librement sur les quais au pied de la statue de Freddie Mercury et/ou réserver vous-même une visite à La maison du Père-Noël au sommet des Rochers-de-Naye (en train au départ de la gare) ou au Château de Chillon (transport en commun)

Tarif unique adulte et enfant : 16 euros par personne  
Inscription en Mairie

Journée libre. Seul le transport en autocar d'Arenthon à Montreux est inclus.

Carte d'identité nécessaire

Départ à 9h devant le hangar communal  
Retour vers 19 h

Priorité aux Arenthonais et au personnel communal dans la limite de 53 places jusqu'au 26/11/2018 puis excursion ouverte à tous.

### L'EAU POTABLE DEVIENT INTERCOMMUNALE



En décembre 2015, les élus du Pays Rochois validaient le Projet de Territoire, feuille de route des politiques locales. L'eau potable était alors considérée comme prioritaire. Au début de l'été 2018 et après analyse précise des situations, les élus de la CCPR ont donc approuvé le transfert de compétence eau potable vers l'intercommunalité.

**Découvrez ce qui va changer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les habitants d'Arenthon.**

#### ↳ Un interlocuteur unique pour l'eau et l'assainissement

Pour les habitants d'Arenthon, la distribution de l'eau potable est jusqu'au 31 décembre 2018, gérée par le SIVU Arenthon-Saint-Pierre.

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CCPR devient votre interlocuteur** pour toutes les questions liées à votre contrat, votre facture, un raccordement,... en complément des questions liées à l'assainissement.

À noter, les habitants des communes d'Amancy (hors abonnés Veolia), de Saint-Pierre-en-Faucigny, de Saint-Laurent ou Saint-Sixt

sont aussi concernés par ces modifications.

#### ↳ Les avantages du transfert

Le transfert de compétence présente 5 avantages principaux pour les abonnés :

- la mise en place d'un **tarif unique pour un service unique** sur l'ensemble du Pays Rochois (avec une période de lissage sur 2 à 3 ans),
- l'organisation d'un **accueil unique pour l'eau et l'assainissement** : un seul interlocuteur, la CCPR ;
- la mise en place de **nouveaux moyens de paiement**,
- la **généralisation des astreintes**,
- le lissage de vos dépenses grâce à **la double facturation**.



34 km de réseau d'eau potable (secteur Arenthon-Saint-Pierre)

À terme, **une plateforme de gestion de votre compte en ligne sera également mise en place.**

#### ↳ 2019, une année charnière

Pour les usagers, le transfert de compétence n'entraînera **aucune modification du service ni de tarif en 2019.**

Concernant votre facture, vous en recevez jusqu'ici une seule par an. La CCPR amorcera dès 2019 **un changement de rythme dans la facturation de l'eau potable** pour vous permettre de lisser davantage vos dépenses. Vous recevrez donc durant l'année, 2 factures concernant votre consommation d'eau réelle.



815 abonnés eau potable à Arenthon au 31/12/2017

# ATTENTION À VOS DÉCHETS

## PENSEZ AU TRI !

### LE REFUS DE COLLECTE MIS EN PLACE

En 2017, les équipes du Pays Rochois ont collecté 7200 tonnes d'ordures ménagères sur le territoire. Parmi celles-ci, **près d'1/3 n'auraient jamais dû être déposés avec les ordures ménagères.**

Le traitement de ces déchets engendre chaque année un surcoût **de plus de 530 000 €** pour la CCPR, et donc pour les habitants.

Afin de limiter les dépôts de déchets non autorisés dans les bacs d'ordures ménagères, la CCPR va lancer **une démarche de « refus de collecte »**. Si les équipes de collecte constatent la présence d'un de ces déchets, ils ne ramasseront pas votre bac et vous préciseront pour quelle(s) raison(s).

#### ➤ Quels déchets entraîneront le refus ?

La présence de déchets verts ou toxiques, encombrants, gravats et tout autre déchet qui pourrait être déposé en déchetterie, entraînera le refus. Concernant le verre, le papier, le plastique..., triables en points d'apport volontaire (+ de 100 sur le Pays Rochois), leur présence sera également surveillée de très près.



➤ **NOUS VOUS  
ACCOMPAGNONS POUR  
MIEUX TRIER VOS DÉCHETS !**

Tél. 04 50 03 39 92  
[www.ccpaysrochois.fr](http://www.ccpaysrochois.fr)

## HABITER MIEUX

### RÉDUISEZ VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE



**Vos factures énergétiques sont élevées ?  
Vous souhaitez rénover votre logement ?**

Le programme « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour réaliser vos travaux de rénovation et améliorer votre logement.

#### ➤ Qui est concerné ?

Pour bénéficier des aides de l'ANAH, vous devez :

- être propriétaire de votre logement et l'occuper au titre de votre résidence principale,
- posséder un logement de plus de 15 ans,
- entrer dans l'un des plafonds de ressources de l'ANAH
- ou, avoir un bien à louer.

➤ **AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)**

Tél. 04 50 33 79 60  
[ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr)  
[www.anah.fr](http://www.anah.fr)

# Vivement le prélèvement de l'impôt à la source !

Vous avez déjà **tout lu** et *tout entendu* sur le **Prélèvement à la source (PAS)**, mais vous avez encore des **questions** ?

En quelques mots, voici un récapitulatif concret sur **ce qui demeure**

**et ce qui change**

**en matière d'impôts sur le revenu** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Vous continuerez à **déclarer vos revenus** chaque printemps.

C'est le **mode de paiement** de vos impôts sur le revenu qui change.

Les **règles de calcul** de l'impôt sur le revenu restent identiques.

Si vous êtes **non imposable**, votre taux est à 0 %. Vous ne serez pas prélevé.

Vous êtes **salaré ou retraité**, ou inscrit à **Pôle emploi** : chaque mois, votre impôt sur le revenu sera prélevé sur votre paie (ou sur votre pension de retraite, ou sur vos allocations) en fonction du taux transmis automatiquement à votre employeur.

Vous êtes **frontalier** (hors canton de Genève), ou **profession indépendante** : chaque mois, votre impôt sur le revenu sera prélevé sur votre compte bancaire par l'administration fiscale.

Si vous êtes **salaré dans le canton de Genève**, vous payez déjà l'impôt à la source. Pas de changement lié à la réforme.

**La confidentialité** sur votre situation personnelle et patrimoniale **est garantie** : un même taux de prélèvement correspond à une grande diversité de situations.

**Votre situation personnelle ou professionnelle change ?**  
Déclarez ce changement à l'administration fiscale, votre taux de prélèvement s'adaptera en 1 à 2 mois.  
**L'impôt s'adapte à votre vie !**  
Votre taux de prélèvement est transmis chaque mois à votre employeur (ou, selon votre situation, à votre caisse de retraite, à Pôle emploi, etc.).

Pour toute question, l'**administration fiscale** reste votre **interlocuteur unique**.

Changement de situation ou pas, votre **taux de prélèvement sera actualisé chaque année en septembre** sur la base de votre déclaration de revenus annuelle.

**Aucune crainte de bug** pour la mise en place du PAS.

Les **crédits et réductions d'impôts** sont maintenus (exemple : dons aux associations).

**60 % de vos crédits et réductions d'impôts** seront versés sur votre compte en banque au 15 janvier. Le solde en août.

Vous avez encore des **questions** ?

Rendez-vous sur votre espace particulier du site **impots.gouv.fr** ou sur **prelevementalasource.gouv.fr** ou à l'accueil de votre Service des Impôts des Particuliers.

## Résumés des comptes rendus des Conseils communautaires de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Ces résumés sont des extraits des comptes rendus originaux ; ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors des conseils. Ceux-ci sont disponibles à la CCPR ainsi que sur le site internet de la CCPR.

### Conseil communautaire du 15 mai 2018

#### Finances

##### Approbation des comptes administratifs 2017

Les budgets sont approuvés : Principal (section investissement : 1 648 223 € de recettes, 1 826 285 € de dépenses ; section fonctionnement : 14 564 521 € de recettes, 12 910 647 € de dépenses) ; Assainissement (section investissement : 2 786 665 € de recettes, 2 219 571 € de dépenses ; section fonctionnement : 4 638 785 € de recettes, 3 345 834 € de dépenses) ; Déchets (section investissement : 260 333 € de recettes, 157 318 € de dépenses ; section fonctionnement : 2 486 923 € de recettes, 2 444 478 € de dépenses) ; Parc d'activités (section investissement : 1 016 799 € de recettes et de dépenses ; section fonctionnement : 976 680 € de recettes et de dépenses) ; Biométhane (section investissement : 85 070 € de recettes, 60 339 € de dépenses ; section exploitation : 64 930 € de recettes, 430 829 € de dépenses) ; Gemapi (section fonctionnement : 439 095 € de recettes, 438 672 € de dépenses).

##### Approbation des comptes de gestion 2017

Les budgets sont approuvés : Principal (résultat d'investissement : 1 103 885 €, résultat de fonctionnement 3 259 212 €) ; Assainissement (résultat d'investissement : 10 142 €, résultat de fonctionnement 2 253 480 €) ; Ordures ménagères (résultat d'investissement : 265 474 €, résultat de fonctionnement 216 702 €) ; Biométhane (résultat d'investissement : 24 730 €, résultat de fonctionnement 365 898 €) ; Ressources en eau région Saint Pierre (résultat d'investissement : 30 936 €, résultat de fonctionnement 2 360 €).

##### Affectation des résultats 2017

Les excédents de fonctionnement sont reportés entre investissement et reports de fonctionnement pour chacun des budgets précités.

##### GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ ELECTRICITE CCPR – BELLECOMBE – SIVU NAUTIQUE – PARTIE CCPR

La constitution d'un groupement de commandes et la constitution d'une commission d'appel d'offres sont approuvées dans le cadre d'un marché en appel d'offres pour une période de 3 ans, le premier marché de 3 ans arrivant à son terme fin 2018.

##### Convention de financement d'un engin de

##### fauchage et de viabilité hivernale mutualisé avec la Commune de la Roche sur Foron

Cette convention permettra de renouveler le matériel nécessaire à la fois au fauchage des bords de route pour la CCPR et de déneigement pour la Commune de La Roche.

##### Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes : adoption de la 2<sup>ème</sup> contribution du Pôle métropolitain du genevois français

Ce document s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe. La contribution de la CCPR à ce schéma est approuvée. Il reprend le schéma régional de cohérence écologique, le schéma régional des infrastructures et des transports ainsi que le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

##### Lancement d'une nouvelle procédure d'élaboration du programme local de l'habitat du Pays Rochois – PLH n°2

Ce 2<sup>ème</sup> PLH sera d'une durée de 6 ans, il constitue l'outil principal de définition et de pilotage des politiques locales de l'habitat.

##### Convention ID Cube entre la CCPR et l'Association Innovales

Innovales propose des actions d'intérêt général à différents types de public (acteurs économiques, usagers, collectivités territoriales, etc.). Ces actions visent à promouvoir le développement territorial, à favoriser la coopération et le développement économique de proximité, la promotion de l'habitat durable et de l'économie sociale et solidaire en visant une plus-value sociale et environnementale. Cette convention s'accompagne d'une subvention de 20 000 € / an pour 2018 et 2019.

##### Programme local de prévention des déchets – Opération « Tapatapoule »

Le programme local de prévention des déchets 2017-2022 nous engage à réduire de 10 % les déchets ménagers d'ici 2020. Aussi, d'ici 2025, dans le cadre de la loi de transition énergétique, l'intégralité des bios déchets devra être triée à la source. Cette opération propose aux habitants d'adopter 2 poules (attendu -150 kg de déchets de cuisine/an/poule).

##### Ressources humaines

La CCPR comptant plus de 50 agents, un Comité technique et un Comité d'hygiène, de sécurité et des

conditions de travail doivent être établis. Chacun des 2 Comités sera constitué de 3 titulaires et de 3 suppléants.

### **Modification du règlement du fleurissement**

Les inscriptions se feront par bulletin entre mi-juin et mi-juillet, avec un passage du Jury le 4 août.

### **Convention avec l'Association ALVEOLE**

Cette convention concerne la collecte, le traitement et la valorisation des papiers, cartons et cartouches d'imprimantes et de fax dans les bâtiments de la CCPR.

### **CAUE**

M. M. Boyer, architecte conseil habilité par le CAUE assurera le service de conseil architectural, urbain et paysager de la CCPR jusqu'en 2021.

## **Conseil communautaire du 19 juin 2018**

### **Modification statutaire de la CCPR : transfert de la compétence « eau potable »**

La loi NOTRe prévoit ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une étude de faisabilité a été menée depuis avril 2016 (52 440 € subventionnée à 80 %). Elle propose un lissage des prix de l'eau, elle montre les capacités d'investissement des futurs budgets eau. Les modes de gestion Régie/DSP seront maintenus jusqu'en 2024. Ce transfert de compétence est voté (29 pour, 7 contre – dont les élus de la Commune d'Arenthon, 1 abstention).

## **Conseil communautaire du 26 juin 2018**

### **Environnement**

#### **Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2017**

Pour l'assainissement (84.9 % des abonnés en assainissement collectif ; 15.2 % en non collectifs ; 215 km de réseau, 111 interventions de débouchage/an, etc.), pour la gestion des déchets (non présenté).

#### **Groupement de commandes avec le SIVU du CERF pour la réalisation d'un collecteur d'eaux usées et d'une conduite d'eau potable sur la Commune d'Eteaux**

Il concerne le secteur de l'impasse des Sillons, avec en particulier le raccordement du bâtiment destiné aux ateliers municipaux de la Commune d'Eteaux (45 000 € HT). Ce même secteur est concerné par des travaux d'extension de la conduite d'eau potable par le SIVU du CERF.

#### **Rétrocession du réseau d'eaux usées à la CCPR – Régularisation**

Elle concerne le « Domaine des Mages » à Saint Pierre en Faucigny (350 ml) ; le « Chemin de l'Echelle » à la Roche sur Foron (70 ml).

#### **Fond air bois**

Une 5<sup>ème</sup> tranche de 400 primes pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2018, soit un budget de 800 000 € (50 % ADEME) sur le territoire du PPA a été confirmé par les financeurs du PPA. Une 3<sup>ème</sup> convention est approuvée

dans ce cadre (26 460 € pour la part de la CCPR).

### **Plan de protection de l'aire (PPA2)**

La coordination et l'animation du PPA2 seront réalisées par le SM3A. La CCPR donne son accord de principe pour sa contribution à un poste de coordinateur et animateur pour une année (5 059 € pour la CCPR).

### **Aménagement du territoire**

#### **Portage foncier par l'EPF74 des terrains nécessaires à l'extension du PAE des Jourdiés**

Ce portage permet à la CCPR de maîtriser le foncier de cette zone (Le Busquet, Les Laquets : 12ha 59a 93ca), au prix de 20 €/m<sup>2</sup> (évaluation France Domaine). M<sup>me</sup> Coudurier s'abstient.

### **Politique de l'habitat**

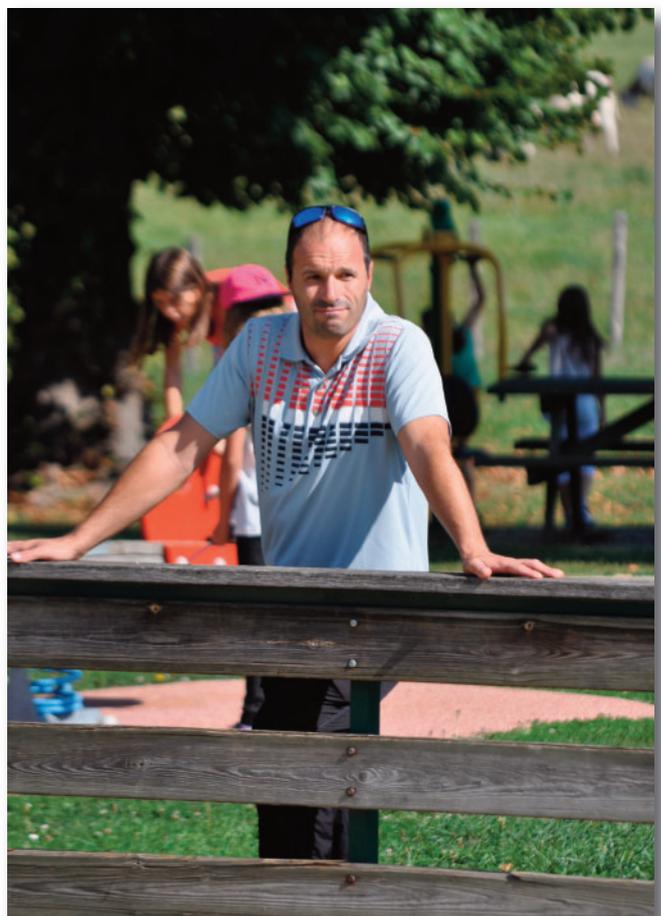
#### **Prorogation du programme local de l'habitat (PLH) 2013-2018**

Dans l'attente du prochain PLH, qui permet l'intervention locale en matière de logement, le présent programme est prorogé pour une durée maximale de 2 ans.

### **Administration générale**

#### **Désignation d'un délégué à la protection des données au sein de la CCPR**

M<sup>me</sup> S. Bertinelli est désignée en tant que personne morale, déléguée à la protection des données pour la CCPR.



*M. David DELESCHAUX  
Animateur périscolaire et extrascolaire*

### **Renouvellement de partenariat avec Perrine FM**

Pour une somme annuelle de 4 800 € HT pour une série d'émissions hebdomadaires sur le Pays Rochois.

### **Demande de subvention au Département dans le cadre du Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT 2018)**

Cette demande est faite pour les travaux de rénovation du Centre de Loisirs estimés à 168 200 € HT.

### **Attribution des marchés de travaux**

Elles ont été faites pour les travaux de rénovation thermiques de l'Ecole Cadoret, de l'Ecole Chamboux, du Centre de Loisirs, de l'Ecole Epinette.

Le marché pour une étude pré-opérationnelle de type approche environnementale de l'urbanisme pour l'aménagement de l'extension du PAE des jourdiés, a été attribué à la Société EVEN CONSEIL (72 685 € HT).

### **Mission d'assistance pour la passation d'un marché pour la fourniture d'électricité**

C'est la Société ETE qui est chargée d'étudier la procédure concurrentielle avec négociation pour la fourniture d'électricité (pour la CCPR 37 % des honoraires de 16 000 € HT)

## **Conseil communautaire du 26 juin 2018**

### **Environnement**

Les rapports sur le prix et la qualité des Services 2017 de l'assainissement (84.9 % en collectif ; 15.1 % en non collectif ; traitements en station d'épuration ; études et travaux ; etc. sont disponibles dans ces rapports) et des déchets sont approuvés.

### **Constitution d'un groupement de commandes avec le SIVU de CERF pour la réalisation d'un collecteur d'eaux usées et d'une conduite d'eau potable dans le secteur de l'impasse des Sillons sur la Commune d'Eteaux**

Raccordement du prochain bâtiment destiné aux ateliers municipaux de la Commune d'Eteaux (objectif à court terme du Schéma directeur d'Assainissement de 2017 ; coût estimé 45 000 € HT).

### **Rétrocession du réseau d'eaux usées à la CCPR – Régularisations**

D'une part pour la voie sud de l'opération « Le domaine des Mages » à St Pierre en Faucigny ; pour une partie du Chemin de l'Echelle à La Roche sur Foron d'autre part.

### **Fond air bois – Avenant n°3**

La durée de la convention pluriannuelle a été prolongée d'une année et une 5<sup>ème</sup> tranche de 400 primes a été prévue afin de couvrir le 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Pour couvrir les primes jusqu'au 01/07/2019, la contribution de la CCPR est de 26 460 €.

### **Plan de protection de l'Atmosphère (PPA2)**

Accord de principe pour le co-financement d'un poste de coordinateur et d'animateur localisé au SM3A (19.8 % du poste est à la charge de la CCPR ; 5 059 € pour cette année).

### **Aménagement du territoire**

### **Portage foncier par l'Etablissement public foncier (EPF)74 des terrains nécessaires à l'extension du PAE des Jourdiés**

Ce portage permettra à la CCPR de maîtriser le tènement foncier de ce parc (12ha 59a). L'acquisition serait faite sur la base d'une évaluation par France Domaine (20 € /m<sup>2</sup> pour la zone Aux du PLU ; sous réserve de la purge des droits de préemption de la SAFER et des droits de préférence des exploitants).

### **Politique de l'habitat**

### **Prorogation du programme local de l'habitat (PLH) 2013-2018**

Cette prorogation est validée pour une durée de 2 ans.

### **Ressources humaines**

Le tableau des emplois est validé.

### **Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire**

Cette médiation sera assurée par un agent du Conseil Départemental ; elle prend place en cas de recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ d'expérimentation.

### **Administration générale**

### **Désignation d'un délégué à la protection des données**

Entrée en vigueur le 25 mai 2018, cette protection veille au consentement, à la transparence, au droit des personnes, à une responsabilité accrue. M<sup>me</sup> S. Bertinelli est désignée en tant que déléguée.

### **Actualisation du guide de procédures des achats (travaux, fournitures, prestations de service)**

A partir de 10 000 € HT une consultation auprès de 3 fournisseurs est requise. Le seuil de dispense de procédure est à 25 000 € HT. Les seuils pour les marchés de fournitures et services passent de 209 000 à 221 000 €<sup>TM</sup> ; les marchés de travaux de 5 225 000 à 5 548 000 € HT et ce comme décidé par la Commission Européenne.

### **Cession d'un délaissé de chemin – accès à Sidefage – à la Commune de Saint Pierre en Faucigny**

La CCPR n'ayant plus l'utilité de ces terrains, il est proposé de les céder à la Commune de Saint Pierre au prix de 0,15 €/m<sup>2</sup> (total de 238,35 €)

## **Conseil communautaire du 18 septembre 2018**

### **Eau potable**

### **Approbation des statuts de la Régie d'eau de la Communauté de Communes du Pays Rochois**

Cette compétence sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une régie à autonomie financière est créée.

### **Désignation des membres du Conseil d'exploitation**

Elle est composée de 9 membres : M. Gaillard, S. Maure, G. Allard, D. Ratsimba, P. Rosnoble, C. Coudurier, C. Bouquerand, J.-C. Harmand, P. Marmoux.



### Accès à la rénovation énergétique

#### Création d'un budget annexe – Régie d'eau

Liée à la création de la régie

#### Création d'un budget annexe – DSP Eau

Nécessaire et suite à la dissolution du Syndicat des eaux du CERF dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui transfère la délégation de service public avec la Société VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux auprès de la CCPR.

### Finances

#### Admissions en non-valeurs

Approuvées pour l'ensemble des budgets (concerne par exemple des créances de moins de 15 € qui ne peuvent plus être poursuivies).

#### Gemapi – Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2019

La participation s'élève à un montant de 16 € par habitant en moyenne, soit 455 520 € pour la CCPR.

#### Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Roche sur Foron – Modification définitive des attributions de compensation 2018

La phase 1 a été évaluée à 1 529 326 € TTC dont 596 209 € resteront à la charge de la CCPR.

#### Taxes sur les surfaces commerciales (Tascom) – Fixation du coefficient multiplicateur pour 2019

Le coefficient multiplicateur évolue à 1.15 (1.10 en 2018).

#### Cotisation foncière des entreprises (CFE) – Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Les montants des bases minimums sont augmentés par tranche (13 voix contre).

### Aménagement du territoire

#### Transfert de la compétence mobilité

#### Pôle métropolitain du Genevois français – autopartage, plan mobilité et covoiturage

Cette compétence comprend par exemple la

réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle ; l'organisation de services d'autopartage et de covoiturage. Ces missions nécessitent de modifier les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français.

#### SM4CC

Les statuts du SM4CC doivent être modifiés par exemple pour intégrer la notion d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

#### Adhésion de la CCPR au groupement d'intérêt public « La foncière de Haute-Savoie »

Il s'agit d'un organisme qui pourrait acquérir et gérer du foncier pour réaliser des opérations d'aménagement décidées par des collectivités territoriales. Il regroupe l'actuel des collectivités territoriales avec l'EPF 74. Il s'agit d'un groupement d'intérêt public (GIP). Pour la CCPR, les titulaires désignés sont M. Gaillard (suppléant S. Maure), G. Allard (suppléant C. Bouquerand).

De plus amples informations sont disponibles auprès du SM3A, de l'ADEME ou de l'Etat (<http://renovation-info-service.gouv.fr>)

### Assainissement

#### Marché relatif à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'assainissement et d'épuration de la CCPR – Avenant n° 5

La position imprévisible ministérielle sur la possibilité de retour en tête de Step de la fraction liquide des digestats empêche la délivrance de l'agrément sanitaire nécessaire à la production et injection de biométhane. Une prolongation de 6 mois du contrat d'exploitation par avenant soit jusqu'au 13 août 2019 pour un montant estimé de 349 949 € HT.



M<sup>me</sup> Céline Duhamel, Animatrice périscolaire



# Urbanisme

## Déclarations préalables acceptées

ABRIEL Christophe	158, Lotissement Les Vergers	Piscine
AUBIN Dimitry	37, Chemin du Peuplier	Clôture
BARBIER Maxime	1007 Quater, Route de Lanovaz	Porte garage
BLANC Serge	64 Bis, Route de Maclenay	Abri de jardin
CHAUVIÈRE Bertrand	69, Chemin du Peuplier	Portail + clôture + muret
COOLICAN John et GAUDERON Valérie	1007 Ter, Route de Lanovaz	Exhaussement + mur de soutènement
DE OLIVEIRA Paulo	43, Clos Dommartin	Clôture
FRARIN Martine	291, Route de Fessy	Modification façades
GARCIA Eric	191, Route de Fessy	Modification façades
GEROUDET Lucien	38, Lotissement d'Andey – Le Cluz	Panneaux photovoltaïques au sol
HA Sourisack	2284, Route de Bonneville	Clôture
LAURE Amandine et MISSILLIER Morgan	18, Chemin de la Fattaz	Clôture
MANZO Nicolas	289, Route de Fessy	Véranda
MONDON Joanna	17, Chemin des Champenois	Panneaux photovoltaïques
MARTEAU Brigitte et OGIER Serge	Lieu-dit Sur Fessy	Division parcellaire
OUDIN Stéphane	51, Impasse Bellou	Fermeture terrasse couverte + modification façades
PESENTI Olivier	301, Route de Creulet	Abri voitures
PIOUTAZ Roland	264, Route des Crêts de Fessy	Démolition et reconstruction mur d'enceinte + suppression portail
PIOUTAZ Roland	Impasse Dommartin	Division parcellaire
PROXIMMO SARL	Chemin des Voirons	Suppression bardage + changement couleur tuiles + modification façades
VELLUZ Gaëtan	161, Route de Berny	Abri de jardin

## Autorisation de travaux acceptée

CAMBIERI Patricia	311, Route des Iles	Aménagement salles pour cours de yoga
-------------------	---------------------	---------------------------------------

## Permis de construire acceptés

ARMOIRE Florian et RIO Louison	56, Chemin du Peuplier	Maison individuelle + garage
BONACINA Nelly	43, Impasse de l'École	Reconstruction ancienne ferme à l'identique
CAMER Matthieu et Manuela	95, Chemin du Peuplier	Maison individuelle + piscine + pool house
CANDAES Nicolas et GAUD Justine	85, Route de Maclenay	Maison individuelle + garage
COGNET Matthieu et MARTIAL Perrine	416, Route des Arculinges	Maison individuelle + garage
CORBIN Yann	122, Route de Montagny	Maison individuelle
COSKUN Rasit	2367, Route de Bonneville	Maison individuelle + garage
COUTURIER Stéphane	40, Lotissement Les Vergers	Extension habitation
EGG Frédéric	742, Route de Fessy	Aménagement combles + modification façades + abri voitures
MOREIRA Norberto	2369, Route de Bonneville	Maison individuelle
PONS Pierre-Yves	111, Route de Montagny	Maison individuelle + abri voitures

## Permis de construire modificatifs acceptés

Savoie Palette SARL	1685, Route de Thonon	Agrandissement chalet existant + portail
Timko Immobilier	176, Chemin de la Tour	Modification façades

## Résumés des comptes rendus des conseils municipaux

Ces résumés sont des extraits des comptes rendus originaux ; ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors des conseils. Ceux-ci sont disponibles à la Mairie ainsi que sur le site internet de la Commune d'Arenthon ([www.Arenthon.fr](http://www.Arenthon.fr)).

### Conseil municipal du 14 mai 2018

#### Création d'une voie publique et : Allée des jardins du château

Une nouvelle dénomination est à attribuer suite à la création d'un nouveau projet d'aménagement immobilier dénommé « Les Jardins du Château » le long de la Route de Bonneville au chef-lieu. Le Conseil approuve la proposition de dénomination de la voie nouvelle : ALLÉE DES JARDINS DU CHÂTEAU.

#### Validation du document d'évaluation des risques psychosociaux

La prévention des risques psychosociaux figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public. Le Conseil valide le document d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions mis en œuvre.

#### Tableau des effectifs du personnel communal

Ce tableau est validé (suppressions et créations de certains postes ou augmentations d'autres, en fonction d'avancements de carrières, d'un départ et des besoins).

#### Approbation du rapport de la CLECT relatif au calcul des charges associées au transfert de la compétence « Pôle d'échanges multimodaux »

La Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) travaille dans le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de La Roche-sur-Foron. Le projet d'aménagement visant à créer, à terme, une gare bi-face (Phase 1 : améliorer l'existant et valoriser l'arrivée du Léman express, 2017-2020 ; Phase 2 : création de la gare bi-face, 2020-2024). La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les transferts de charges possibles associés à la compétence « Pôle d'échanges multimodaux » et a décidé : que les dépenses liées au fonctionnement de l'équipement ne font pas l'objet d'une évaluation et restent à la charge de la commune de La Roche-sur-Foron ; que les dépenses d'investissement de la phase 1 restant à charge (après déduction des subventions) sont réparties à raison de 35 % pour la CCPR et 65 % pour les communes, sachant que la part revenant aux communes est ensuite répartie au prorata de la population DGF 2017. Le Conseil approuve le rapport de la CLECT et le calcul du transfert de charges.

#### Commissions voiries et environnement

Le tracé de la véloroute Léman Mont-Blanc a été validé par le Conseil départemental qui souhaite réaliser ce projet dans les 3 ans. Le projet sera financé à 80 % par le Département, le reste étant à la charge des communes. Le montant des pré-devis sont compris dans une fourchette entre 315 000 € HT et 360 000 € HT, soit environ 70 000 € HT à la charge de la commune. Par ailleurs, un maillage entre la voie verte et l'école

devra être réalisé de préférence en même temps pour une meilleure cohérence.

#### Commission affaires scolaires / jeunesse

Les postes informatiques, la tablette et les bornes wifi pour l'équipement des classes de l'école élémentaire Benoît Chamoux ont été livrés.

M<sup>me</sup> D. JOLLY va être recrutée par mutation au poste de responsable du Pôle Enfance et Périscolaire, en remplacement de M<sup>me</sup> M. WLOCH, à compter du 1er septembre 2018.

#### Syndicat d'eau potable Arenthon / Saint-Pierre-en-Faucigny

Dans le cadre du projet de transfert de la compétence eau potable à la CCPR, l'avis des membres du Conseil municipal est demandé afin d'avoir une consigne de vote pour la séance du Conseil communautaire. Le vote à main levée fait apparaître 1 abstention (S. GAILLARD) et 12 votes contre le projet de transfert de la compétence eau potable à la CCPR.

#### Questions diverses

Il est proposé l'installation d'un molok dans la zone de Chevilly, en raison des nouvelles constructions vers le Chemin de la Tour qui génèrent plus d'ordures ménagères

### Conseil municipal du 28 mai 2018

#### Concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche communale choix du concessionnaire et approbation du contrat

Un avis d'appel à candidatures et à offres a été adressé



M<sup>me</sup> Virgine LIZON-TATI Animatrice périscolaire

le 17/01/2018. Lors d'une première séance en date du 14/03/2018, la Commission de Délégation de Service Public, les candidats suivants ont ainsi été admis à présenter une offre : EURL LES ROUDOUDOUS, SAS PEOPLE AND BABY. Après analyse des offres par Madame le Maire, l'offre des ROUDOUDOUS a été considérée comme étant la meilleure offre. La rémunération du délégataire est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation et se compose des recettes perçues sur les usagers selon les tarifs proposés par le délégataire. Pour tenir compte des contraintes de fonctionnement la commune d'Arenthon versera chaque année une compensation financière forfaitaire de : 10 000 €/an sur la totalité de la durée du contrat sans variation. La durée de la concession est fixée à 6 ans et 3 mois avec un démarrage au 1/06/2018.

#### **Tableau des effectifs du personnel communal**

En raison de la modification des rythmes éducatifs et du retour à la semaine d'école de quatre jours, il convient de modifier le temps de travail des agents du Service Enfance Jeunesse et Sport.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les 10 ans du football club Arenthon Scientrier**

Une subvention exceptionnelle au Football Club Arenthon Scientrier, d'un montant de 100 euros est approuvée.

#### **Fixation de tarifs d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages réalisés sur le territoire communal**

Les tarifs suivants sont fixés : 75 € pour le dépôt de déchets ménagers et assimilés sur le territoire communal, 150 € en cas de récidive.

#### **Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A40**

La délimitation des voies rétablies dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A40 et l'intégration des voies dans le domaine privé communal, au titre des chemins ruraux sont approuvées.

#### **Syndicat d'eau potable Arenthon / Saint Pierre en Faucigny**

M. Moenne présente les questions que l'on souhaite être posées à la CCPR concernant le transfert de la compétence potable. Un projet de rétrocession de parcelles du Syndicat d'eau, situées vers l'ancienne station de pompage de la Papeterie, à la commune est présenté.

### **Conseil municipal du 16 juillet 2018**

#### **Option à la TVA concernant un immeuble destiné à accueillir une micro-crèche et des professionnels de santé**

Le Conseil opte pour l'assujettissement à la TVA concernant ledit immeuble situé 54 Chemin de la Fontaine destiné à être loué par bail au gestionnaire de la micro-crèche et aux professionnels de santé.

#### **Projet de contournement du Chef-lieu de Cornier et création d'un giratoire sur la R.D. 903 pour accéder à Arenthon par la zone artisanale de Chevilly**

Il est nécessaire de créer une voie nouvelle pour contourner le chef-lieu de la commune de Cornier et de créer un giratoire pour accéder à Arenthon par la zone artisanale de « Chevilly » pour des raisons de sécurité. Le tracé « bleu », dénommé « solution de base », légèrement modifié pour des raisons techniques afin de se rapprocher au plus près de l'emplacement réservé du PLU d'Arenthon, est validé. Les acquisitions de terrains nécessaires seront réalisées par les communes sur leur territoire respectif ; les travaux seront pris en charge et réalisés par la Commune de Cornier, sous réserve que le giratoire se réalise et soit cofinancé par le Département et les deux communes.

#### **Transfert de biens immobiliers entre le Syndicat d'eau potable Arenthon / Saint-Pierre-En-Faucigny et la Commune**

Des parcelles (2 710 m<sup>2</sup>) appartenant au Syndicat d'eau potable Arenthon / Saint-Pierre-en-Faucigny qui ne sont plus utilisées pour l'accès à une ancienne station de pompage sont cédées gratuitement à la Commune (pour les besoins de la publicité foncière la valeur vénale estimée est de 1 000 €).

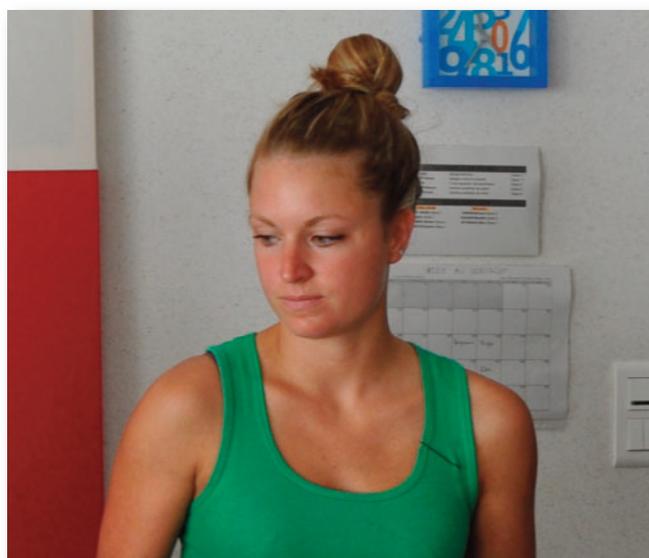
#### **Fixation de critères pour l'attribution de places au sein de la micro-crèche communale**

Afin de faciliter l'étude des demandes de pré-inscription des familles et rendre transparentes les décisions d'attribution, il est proposé de mettre en place des priorités et des critères d'analyse des demandes (critères géographiques, sociaux, familiaux, temporels).

#### **Approbation du projet pédagogique du Service enfance jeunesse et sport pour l'année scolaire 2018/2019**

Les objectifs pédagogiques retenus sont :

- Apprendre à vivre en collectivité ; Respecter autrui, le matériel et les locaux ; s'entraider ;
- Favoriser la responsabilisation : Encourager l'enfant à affirmer sa personnalité ; Développer l'autonomie de l'enfant ; Développer l'éco-citoyenneté ; Amener les



**M<sup>me</sup> Tatianna BETKA Animatrice cantine**

enfants à prendre conscience de leur développement passé, présent et futur ; Enrichir leur vision de leur propre développement pour mieux le comprendre et assumer ses choix ; S'épanouir et trouver sa place dans notre société.

### **Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG74**

Dans ce cadre si une telle médiation devait être elle serait assurée par un agent du CDG spécialement formé à cet effet et présentant des garanties d'impartialité et de probité, dans le respect de la Charte des médiateurs des centres de gestion et d'une stricte confidentialité.

### **Modification statutaire de la CCPR : Transferts de la compétence eau potable**

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (16 voix contre et 1 abstention) refuse de transférer la compétence Eau potable à la CCPR.

### **Location des locaux professionnels situés au 54 Chemin de la Fontaine : Convention de gestion locative**

La mission de gestion locative peut être confiée à IDEIS et propose à l'assemblée d'étudier cette possibilité.

### **Protection des données : désignation d'un délégué**

Plus connu sous la dénomination de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ce règlement est entré en vigueur le 25 mai 2018 et est applicable à toutes les entreprises privées et publiques. La désignation d'un délégué à la protection des données est désormais obligatoire. M<sup>me</sup> K. Thimonier, responsable du service comptabilité / finances, est désignée en tant que Délégué à la protection des données.

### **Commission sociale**

La Commission d'attribution des places au sein de la micro-crèche est composée de 2 élus (M<sup>me</sup> le Maire et M<sup>me</sup> M. VIGNE) et du gestionnaire de la micro-crèche.

### **Commission communication / Vie associative**

Le bureau du Football Club Arenthon Scientrier a changé. En raison de difficultés de gestion de location du vestiaire, il est proposé de ne plus le louer aux particuliers. Toutefois, la location du vestiaire restera autorisée pour les activités des Associations communales, sur autorisation du Club de football durant la saison sportive.

### **Syndicat d'eau potable Arenthon / Saint Pierre en Faucigny**

L'entreprise TRANSMIS a été retenue dans le cadre du marché public relatif à la rénovation du réseau d'eau sur la Route de Fessy, pour un montant total de 115 557,36 € HT.

### **SM3A**

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SM3A est intervenu pour traiter la Berce du Caucase, curer le piège à gravier et enlever les embâcles dans le Foron. Le SM3A a mandaté un bureau d'études afin de réaliser une étude hydraulique du Foron. Une visite sur site et auprès des riverains du Foron les plus impactés s'est déroulée cet été 2018.

## **Conseil municipal du 3 septembre 2018**

Madame le Maire ouvre la séance et demande une minute de silence en hommage à Madame Janet FREMEAUX, conseillère municipale et responsable de la bibliothèque municipale d'Arenthon, décédée le 8 août 2018.

### **Auberge d'Arenthon : révision du loyer pour l'année 2018-2019**

L'indice de référence des loyers (127,77), au deuxième trimestre 2018, augmente de 1,25 % sur un an. Le loyer principal mensuel est fixé 1 409,76 €.

### **Dénomination de l'immeuble accueillant la micro-crèche communale et des professionnels de santé au 54 Chemin de la Fontaine**

Le Conseil décide de nommer cet immeuble « Maison Communale Alain VELLUZ ».

### **Échange de parcelles situées Route de Reignier avec les consorts Viollet – Acte administratif d'échange**

Pour effectuer une régularisation foncière sur le parc de stationnement de l'auberge situé Route de Reignier, un échange de parcelles entre la commune et les Consorts VIOLLET doit être réalisé. Les Consorts VIOLLET, propriétaires de la parcelle cadastrée section A n° 900a d'une surface de 6 m<sup>2</sup>, accepte un échange avec la parcelle cadastrée section A n° 29a d'une surface de 19 m<sup>2</sup> appartenant à la commune. Le prix est fixé à 110 € le m<sup>2</sup> pour les 13 m<sup>2</sup> de différence.



**M<sup>me</sup> Maryse GRANIER**  
**Animatrice cantine et gestion des inscriptions**

### Échange de parcelles situées Impasse du ruisseau avec les consorts Meilhan-Guillermin – Acte administratif d'échange

Pour agrandir la voie de l'Impasse du Ruisseau, un échange de parcelles entre la commune et les Consorts MEILHAN-GUILLERMIN doit être réalisé en vue d'une régularisation foncière. Les Consorts MEILHAN-GUILLERMIN, propriétaires de la parcelle cadastrée section B n° 377b d'une surface de 12 m<sup>2</sup>, accepte un échange avec la parcelle cadastrée « exCR » d'une surface de 10 m<sup>2</sup> appartenant à la commune.

### Désignation d'un représentant élu et de son suppléant au COPIL du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve

La Préfecture a modifié la composition du Comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000. M<sup>me</sup> C. Boëx, comme représentant élu, et M<sup>me</sup> M. Marcault, comme suppléant, sont désignées pour siéger au Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve.

### Approbation de l'avenant N°1 à la convention de groupement de commandes pour le portage des repas à domicile entre le CCAS d'Arenthon et la Commune de Scientrier

En raison de l'acquisition d'un nouveau véhicule gaz par la Commune d'Arenthon en remplacement du véhicule essence, la collectivité a dû équiper le véhicule d'une cellule isotherme. L'avenant n°1 explicite la répartition du coût d'aménagement du caisson isotherme entre la Commune d'Arenthon qui est propriétaire du véhicule et la Commune de Scientrier qui finance à moitié le solde restant à charge.

### Commission environnement - agriculture

Les grandes orientations du projet de Plan de protection de l'atmosphère 2 (PPA2 ; 2018-2023) sont brièvement présentées. Un courrier de 4 des 5 Communautés de Communes concernées a été rédigé pour exposer leur avis au Préfet.

### Commission Affaires scolaires

105 enfants ont fait leur rentrée scolaire à l'école élémentaire Benoît Chamoux et 1010 enfants sont comptabilisés pour les écoles maternelles du Pays Rochois.

### Entente football Arenthon / Scientrier

Rencontre avec le nouveau président du club est prévue afin de faire le point sur la location, la gestion et l'entretien du vestiaire de football.

### Recensement

Les résultats de l'enquête de recensement de la population réalisée cette année indiquent un total de 1766 habitants.

### Refonte des listes électorales et de l'établissement d'un répertoire unique

La commission de contrôle est composée de M. C. Moenne, M<sup>me</sup> C. Boëx, M. P. Rousseau-Barathon, M. R. Décarroux, M<sup>me</sup> M.-J. Perrillat-Amédée.

### Épicerie

Mme Irène Latuillerie, gérante de l'épicerie, cessera son activité pour cause de retraite le 31 décembre 2018. Mme Latuillerie propose à la commune de racheter le fonds de commerce et le bail, estimé par M<sup>me</sup> Latuillerie à 15 000 €. Le Conseil approuve l'achat du fonds.

### Salle communale

La Protection Civile recherche un local pour réaliser des formations. Il leur a été proposé la salle communale qui n'est plus utilisée car non accessible aux personnes handicapées.

Les services de la Protection Civile ont déposé une autorisation de travaux afin d'obtenir une dérogation en vue d'utiliser cette salle dans le cadre de leurs activités. Si cela est accepté par la DDT, une location annuelle de 1 200 € sera demandée, ainsi que le remboursement des charges d'énergie.



*M<sup>me</sup> le Maire,  
tous les membres du Conseil municipal,  
le personnel des Services municipaux,  
toute l'Équipe de la « Commission communication / Vie associative »,  
vous présentent à toutes et à tous,  
leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2019*

**Agriculture :** Nous donnons la parole aux exploitants agricoles de notre Commune. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez profiter de cette opportunité.

**Activité économique :** Nous donnons la parole aux entrepreneurs, autoentrepreneurs, de notre Commune afin de présenter les activités économiques de notre village. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez profiter de cette opportunité.

## L'épicerie

*Un défi lancé par M. Gilbert Brasier :*

*« Cap ou pas Cap de reprendre l'épicerie ? »*

*C'est ainsi que l'aventure a démarré. Le 1<sup>er</sup> mai 1983 j'ouvrais l'Épicerie.*

*Aujourd'hui, après 35 ans d'activité menée avec passion, je prends ma retraite. J'emporte avec moi de merveilleux souvenirs, le visage de formidables « figures du Village ».*

*Merci à Arenthon pour ces 35 ans de Bonheur.*

*M<sup>me</sup> Irène Latuillerie*

Initialement le bâtiment de l'épicerie abritait au premier étage la Mairie et au rez-de-chaussée une salle communale. Pendant la reconstruction de l'école cette salle communale a servi comme Ecole pour les filles, au début des années 30. Lorsque l'Ecole actuelle fut terminée la Mairie déménagea aussi dans le bâtiment de l'Ecole. Le premier étage du bâtiment de l'épicerie fut alors transformé en logement (habité d'abord par la Famille Marquet ; que nous remercions pour nous avoir fourni cet historique). Le rez-de-chaussée est devenu plus tard coopérative agricole, puis enfin épicerie, gérée par plusieurs commerçants différents qui se sont succédés.

M<sup>me</sup> Latuillerie, prend sa retraite « C'était très difficile de prendre la décision après 35 ans ici ». Elle a une pensée particulière pour les « habitués du centre village en particulier ».

Aujourd'hui, comme le dit M<sup>me</sup> Latuillerie, « la population recherche des nouveaux produits. L'offre de fleurs, tisanes, charcuterie autres produits locaux a bien fonctionné à une période, mais il faut



maintenant moderniser aussi les moyens de paiement par exemple. Arenthon a besoin d'une autre façon de travailler ».

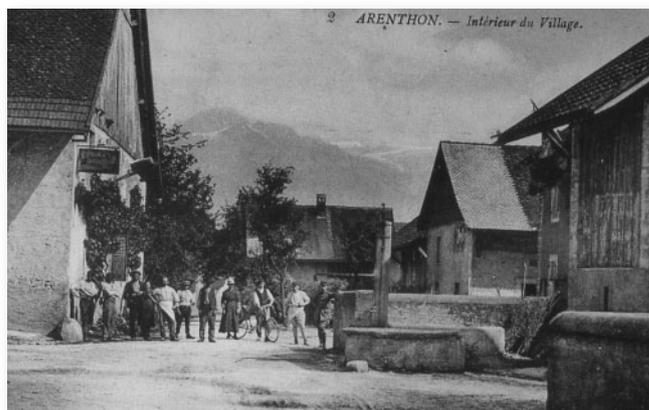
Chère M<sup>me</sup> Latuillerie, nous vous remercions d'avoir rendu ce service à la population pendant toutes ces années.

Nous vous souhaitons de profiter maintenant de votre retraite et de profiter de votre temps, dans les meilleures conditions possibles et pour longtemps.

Nous recherchons un commerçant intéressé à reprendre l'épicerie, par exemple sous la forme d'une enseigne Proxi, qui permet un accompagnement pour la mise en œuvre du nouveau magasin. Toute personne intéressée peut venir s'annoncer à la Mairie.



*Sur la gauche on distingue l'épicerie qui à cette époque abritait la Mairie au premier étage*



*Sur la droite on distingue la facade de l'Ecole des filles devenues plus tard épicerie*

# Etat Civil – 2<sup>ème</sup> semestre 2018

## Naissances

Bienvenue à :

**Théa** née le 4 avril  
de Gaël GONZALEZ et de Audrey CASSAYRE

**Niels** né le 24 mai 2018  
de Claire HOY et Eric JOUINEAU

**Lya** née le 10 juin 2018  
de Nelly THEUNISSEN et Steve CHIBANE

**Manoé** né le 16 juin 2018  
de Christelle LEPETIT et Gilles GROSSET-BOURBANGE

**Cléa** née le 21 juin 2018  
de Laurine PITAVAL et de Yannick MEYNIER

**William** né le 27 juin 2018  
de Laurie FIOCCA et Timothy DAVOINE

**Taïs Mélina** née le 31 juillet 2018  
de Marcilene FAURE AMARAL et David FAURE

**William** né le 28 août 2018  
de Mathilde MINO-MATOT et Anthony FRARIN

**Niky** né le 25 septembre 2018  
de Marion BEDIN et Damien VERDAN

**Gabriel** né le 19 octobre 2018  
d'Emilie SOUCHON et Thomas MORNET

## Mariages

Félicitations à :

Aurélie HERNANDO et Olivier PESENTI  
mariés le 11 avril 2018

Laetitia BŒUF et Claude VINET  
mariés le 25 mai 2018

Séverine PELLOUX et Damien NOVEL  
mariés le 21 juillet 2018

Aurélie GUICHET-PITHON  
et Thibault BUTTIGHOFFER  
mariés le 22 septembre 2018

Jannick CORBOZ et Saliou CISSE  
mariés le 22 septembre 2018

Anouk FARINOLI DORITCH  
et Bernard DELUERMOZ  
mariés le 13 octobre 2018



*Laëtitia et Claude*



*Jannick et Saliou*



*Anouk et Bernard*



*Séverine et Damien*

## Décès

Une pensée pour les familles de :

Madame Janet FREMEAUX, décédée le 8 août 2018 à l'âge de 74 ans

Monsieur Pierre MICHEL, décédé le 6 novembre 2018 à l'âge de 80 ans

***La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles.***

Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrions publier les prochaines naissances, mariages ou décès.

# Agenda

## Décembre 2018

Vendredi 7	Soirée festive	Téléthon	Salle des fêtes Scientrier
Samedi 8	Sortie à Montreux	Commune	Champs de foire
Samedi 8	Concours belote	Téléthon	Salle des fêtes Scientrier
Vendredi 14	Concours de belote et repas	Comité des fêtes	Maison des Associations
Samedi 15 (9h00)	Marché de Noël de Montreux	Commune	Champs de foire
Jeudi 20	Goûter des Aînés	CCAS	Maison des Associations

## Janvier 2019

Vendredi 4	Concours de belote	Comité des fêtes	Maison des Associations
Vendredi 11 (19h30)	Vœux de Mme le Maire	Commune	Maison des Associations
Vendredi 25	Concours de belote	Comité des fêtes	Maison des Associations
Dimanche 27	Récrée des Aînés	Comité des fêtes	Maison des Associations

## Février 2019

Vendredi 15	Carnaval	Service enfance	Village
Vendredi 15	Concours de belote	Comité des fêtes	Maison des Associations
Samedi 16	Loto du Foot	Foot	Scientrier

## Mars 2019

Vendredi 1	Concours de belote	Comité des fêtes	Maison des Associations
Vendredi 15	Concours de belote	APE	Maison des Associations
Vendredi 22 (19h)	Concours de belote et repas	Comité des fêtes	Maison des Associations
Vendredi 22 (15h30-17h30)	Carnaval du périscolaire	Service enfance	Rues de la Commune
Vendredi 22	Nettoyage chemins (Ecole)	Ecole	Commune
Samedi 23	Nettoyage bords des routes	Commune	Champ de foire
Mercredi 27 (15h-18h)	Chasse aux œufs	Service enfance	Chef-lieu

## Avril 2019

Vendredi 5	Loto des enfants	CCAS	Salle paroissiale
Samedi 6	Découverte légumes anciens et préparation de semis	Nature Environ. Pays Rochois	Ferme de Chosal
Dimanche 7	Repas des Anciens	CCAS / Commune	Maison des Associations

## Mai 2019

Dimanche 5	Brocante	APE	Place du Village
11-12	R'Biolle	R'Biolle	Arenthon
Samedi 26	Elections européennes	Maison des Associations	
A déterminer	Vélorution	Nature Environ. Pays Rochois	

## Juin 2019

Samedi 15 (18h00)	«Chouette balade»	Nature Environ. Pays Rochois	Plateau d'Orange
Samedi 22	Fête du Foot	Foot	Local Foot / chapiteau
Vendredi 28	Fête du Service Enfance et Sport		Champs de foire
Samedi 29	Fête de l'école	Ecole/APE	Champs de foire

## Juillet 2019

Samedi 6	Concours de pétanques	Comité des fêtes	Champs de foire
----------	-----------------------	------------------	-----------------

## Août 2019

16-17	Rock'n Volley	Jeunes d'Arenthon	Champs de foire
-------	---------------	-------------------	-----------------